

Le 30 mai 2022

Enquête Finances & RH de Villes de France : En 2022, les villes moyennes continuent d'investir

Dans un contexte de crises successives et de remontée de l'inflation, *Villes de France*, qui représente les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités, publie son enquête annuelle sur les principales orientations budgétaires 2022* et en matière de ressources humaines.

Comme en 2021, la majorité des Villes de France (93%) souhaite protéger le pouvoir d'achat des ménages en évitant d'aggraver la pression fiscale par un maintien, voir une baisse, de leurs taux de foncier bâti et non-bâti. En revanche, pour les intercommunalités, l'augmentation de la fiscalité concernera plus fréquemment des taxes spécifiques comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la Gemapi.

L'année 2022 devrait se traduire pour les villes moyennes par une augmentation soutenue des budgets. Une hausse des dépenses d'investissement (+11%) qui est portée par les crédits de relance de l'État mais aussi une politique d'emprunt assez accommodante. Côté priorités, l'aménagement urbain du centre-ville, en lien avec le programme Action Cœur de Ville, ainsi que la transition écologique et énergétique restent les principaux secteurs d'investissement pour les municipalités.

Enfin, s'agissant des ressources humaines, le vieillissement des agents reste un enjeu majeur pour les villes moyennes (plus de 47 ans de moyenne d'âge). Au-delà de l'enjeu global d'attractivité de la fonction publique territoriale, l'enquête pointe une corrélation évidente avec le taux d'absentéisme, notamment pour les agents de catégorie C. Une réalité qui peut poser actuellement des difficultés d'organisation dans certains services.

Villes de France continuera à porter, dans les prochaines semaines, auprès du nouveau Gouvernement ses propositions.

[Retrouvez l'ensemble des résultats de l'enquête Villes de France – Mai 2022](#)

A propos de Villes de France

Présidée par Caroline Cayeux, maire de Beauvais, Villes de France, association d'élus pluraliste dont le président délégué est Jean-François Debat, maire de Bourg-en-Bresse, représente et accompagne les villes de 10 000 à 100 000 habitants et leurs intercommunalités qui forment l'armature urbaine de notre pays. Elle regroupe ainsi près de la moitié de la population française.

Contact presse

Adrian Philip - Conseiller

adrian.philip@villesdefrance.fr / 06 31 55 25 13